

**Direction : Direction Financière**

**Service Gestionnaire**

**REF : GEST2005001**

**OBJET : Convention générale Ville / OPHLM, mise à disposition de locaux OPHLM à la Ville d'Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération en date du 4 mai 1993 approuvant la convention générale entre la Ville et l'OPHLM pour la mise à disposition de locaux par cette dernière à titre gratuit ou onéreux,

Vu la nouvelle liste mise à jour, en date du 24 mars 2005, à annexer à la convention générale de mise à disposition,

Vu le budget Municipal,

A la majorité des membres du Conseil, les membres des groupes «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et «Union pour un Mouvement Populaire» s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Adopte la nouvelle liste mise à jour au 24 mars 2005, à annexer à la convention générale de mise à disposition de locaux par l'O.P.H.L.M. à la Ville d'Aubervilliers pour ses différentes activités.

Le Maire.